

**La formation et la définition des frontières locales  
(paroisses, communautés d'habitants)**

Cycle de journées d'étude « Frontières et limites » - Session 3

POITIERS, 23 octobre 2009

organisé au

**Centre d'études supérieures de civilisation médiévale  
(Université de Poitiers/CNRS)**

par **Stéphane Boissellier, professeur des Universités au CESC**

en partenariat avec

**l'Université de Lleida (Espagne)**

Le but de cette journée d'études est d'examiner les processus de délimitation des espaces locaux, correspondant à l'action d'une communauté, qu'il s'agisse de territoires plus ou moins imposés (au moins négociés) par une autorité supérieure, comme la paroisse ou une juridiction seigneuriale (voire des circonscriptions administratives princières, mais, à l'échelle locale, les Etats reprennent la paroisse), ou de territoires créés par des processus plus endogènes, comme le finage. Les limites de propriété individuelle (qui sont juridiques), voire de parcelles (qui sont techniques), sont donc exclues ; en revanche, les vastes zones définies uniquement par le droit de propriété – ce qui est théorique, puisque la terre porte toujours une part de juridiction « publique » – mais occupées par plusieurs foyers sont comprises dans l'étude envisagée. Les circonscriptions qui subdivisent les espaces très denses, principalement à l'intérieur des villes (quartiers, contrade italiennes) sont aussi exclues, pour avoir été abordées dans une précédente journée.

On insistera sur la nature des sources, qui sont de trois types : procès, enquêtes et actes de démarcation (souvent contenus dans une charte de franchises ou un titre de propriété/juridiction), que l'on aura garde de confondre. On prêter attention aux intervenants dans ces processus ; les élites locales et des aristocrates implantés foncièrement peuvent profiter de l'affaire pour faire valoir leurs intérêts (notamment en période de concurrence pour le contrôle des incultes) ; les « connaisseurs de la terre » appelés à témoigner présentent une perception de l'espace intéressante ; enfin, la composition des commissions réalisant les démarcations sur le terrain est instructive.

La nature des limites doit être examinée : bornes artificielles, utilisation de repères ponctuels naturels, création de véritables lignes continues (le plus souvent en utilisant les cours d'eau, lignes de crête...) ; leur mise en place obéit-elle à un parcours sur le terrain et emploie-t-elle des repères d'orientation abstraits comme les points cardinaux ? Plus intéressante encore est leur relativité : elles sont souvent « par défaut », c'est-à-dire que la limite d'un territoire est constituée explicitement par un autre territoire (ce qui montre qu'ils sont limitrophes). On atteint là l'essence de la frontière, qui est la rencontre de deux processus de polarisation.

En se plaçant du point de vue purement « endogène » de la formation des territoires, la démarcation d'un territoire local peut être a priori (dans des zones encore peu humanisées ou partagées à la suite d'une conquête), mais elle est le plus souvent l'aboutissement d'un processus de territorialisation progressif ; comme celui-ci nous échappe (sauf en cas de grande densité documentaire, comme des registres notariaux ou des registres administratifs), la délimitation l'éclaire quelque peu. Mais il ne faut pas se laisser tromper par le discours des textes, qui nous présentent toujours la délimitation comme issue d'un volontarisme politique, notamment quand elle est conflictuelle.

Les enjeux de la cristallisation des espaces locaux peuvent être économiques (usage d'un cours d'eau, complémentarité topographique ou pédologique, accès à une route...) mais aussi symboliques ; du point de vue de l'analyse spatiale, ils agissent principalement à l'échelle hectométrique, ce qui implique un difficile travail d'identification des lieux (correspondant principalement à des micro-toponymes). D'ailleurs, contrairement aux frontières nationales modernes, les limites anciennes ne portent souvent que sur une modalité juridictionnelle : limite d'un droit de pacage, du paiement d'un péage sur la circulation des marchandises, du paiement de la dîme... C'est la co-spatialité, qui peut faire se superposer des limites ne passant pas exactement au même endroit.

A cette échelle, le problème tant débattu de la non-linéarité des frontières anciennes est de peu d'importance ; ces frontières sont des ruptures fortes, dualistes (opposant le dedans et le dehors), et elles ne semblent pas souvent « progressives » – ce qui ne les empêche nullement d'être des interfaces – ; c'est seulement dans le domaine de la fidélité politique (l'intégration) que des habitats intercalaires également éloignés de deux centres de commandement peuvent rendre la limite plus floue que les textes ne la présentent.

Les limites paroissiales présentent certaines spécificités ; on peut penser que, contrairement aux limites de seigneuries et de communes, elles s'inscrivent dans un maillage systématique et exhaustif de l'espace conçu par une autorité centrale (l'évêque), au moins à partir du XIIe siècle : elles sont donc relatives, mais elles doivent prendre en compte d'anciennes polarisations.

Ce sont quelques uns des problèmes qui pourront être abordés.

## Programme

- 9 h 30 Ouverture de la journée par Stéphane Boissellier  
(Université de Poitiers, CESC)
- Paroisses**, présidence Cécile Treffort, professeure (Université de Poitiers, CESC)
- 9 h 50 Les actes de délimitations paroissiales dans les diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo, entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, Anne Lunven, doctorante (Université de Rennes II)
- 10 h 20 Limites de paroisses et de *villae* dans le nord du Portugal, Christophe Tropeau, doctorant (Université de Poitiers)
- 10 h 50 La délimitation des paroisses de l'ancien diocèse de Liège (XII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles), Julie Dury, doctorante (Université de Liège)
- 11 h 20 Discussion
- 12 h 00 Repas (buffet sur place)
- Autres circonscriptions**, présidence Luc Bourgeois, (Université de Poitiers, CESC)
- 13 h 30 Les frontières des territoires locaux dans l'espace gaulois de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours, Pierre-Eric Poble, post-doctorant (Université de Paris IV)
- 14 h 00 *Villa, ban, court* et *mairie* Formation et définition des frontières locales dans les seigneuries de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (XI<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> s.), Nicolas Schroeder, doctorant Université libre Bruxelles
- 14 h 30 Réflexions autour des limites des agglomérations à la fin du Moyen Age en Basse-Bretagne, Régis Le Gall, doctorant Université de Poitiers
- 15 h 00 Délimiter l'espace maritime dans la Bretagne de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'après les archives ducales, Frédérique Laget, doctorante Université de Nantes
- 15 h 30 Discussion
- 16 h 20 Conclusions